

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 janvier à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Moïse MOREIRA, Maire.

Etaient présents : MMES BOUTEILLER Maryvonne, DUBUS Sandrine, LESUEUR Christelle, MAILLARD Angélique, ROUSSEL Sandrine

MM DE MILLIANO Jean, DELAUNE Pascal, CANTEREL Marc, LEBER Benoit, LECOINTRE Romuald

Madame MAILLARD Angélique est nommée secrétaire de séance.

Suite au compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler.

Aucune observation n'étant faite, le P.V. de la dernière réunion est donc adopté.

## DELIBERATION N° 2024-001

### AVIS SUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE AERIENNE DE 400 000 VOLTS ENTRE ROUGEMONTIERS ET LA ZI DE PORT-JEROME

Le réseau de transport d'électricité (RTE) porte un projet de création de nouveaux ouvrages électriques dont une ligne aérienne de 400 000 volts entre Rougemontiers (Eure) et la zone industrielle de Port-Jérôme, afin de renforcer le réseau électrique actuel. Ce projet fait l'objet d'une concertation sur les propositions de fuseaux et emplacements des futurs ouvrages électriques.

Monsieur le Maire présente les points positifs et les points négatifs des différents fuseaux envisagés.

#### Fuseau « Brotonne »

Considérant que le fuseau « Brotonne » depuis Rougemontiers, créant une nouvelle ligne passant par la Haye-Aubrée, puis à proximité d'Aizier, dans la forêt de Brotonne sur la commune de Vatteville-la-Rue et traversant la Seine à Norville avant d'arriver à Port-Jérôme-sur-Seine,

Considérant que les enjeux environnementaux et paysagers suivants sont très impactants pour le territoire à tous les niveaux :

- Le tracé passe par la lisière forestière au niveau de la Haye-Aubrée, un secteur préservé, tant d'un point de vue environnemental que paysager (secteur bocager, relativement bien préservé, faisant la transition entre la forêt de Brotonne et le plateau du Roumois, secteur important pour la trame verte),
- Passage en forêt de Brotonne, impact paysager et environnemental majeur, qui occasionnera un déboisement et une « trouée pérenne » dans la forêt sur un long tracé. Or la forêt de Brotonne est une des seules forêts domaniales qui n'est pas traversée par des lignes électriques haute tension, ce qui fait d'elle une forêt relativement préservée,
- Le tracé passe juste à côté d'une réserve forestière de l'ONF, le déboisement nécessaire fragilisera fortement la réserve forestière,
- Impact sur les boisements de pentes très intéressants et sur les secteurs vallonnés et accidentés, qui sont souvent des milieux très intéressants d'un point de vue biodiversité, car relativement bien préservés,
- Impacts sur les prairies/cultures à Vatteville proposées en extension Natura 2000,
- Proximité d'Aizier et de Vatteville la rue, communes patrimoniales situées le long de la route des chaumières,
- Impact touristique important car le tracé passe par la route des chaumières,
- Le passage par le secteur plus vallonné au Nord de Norville aura également un impact environnemental et paysager important : versant boisé, paysage diversifié, vallons, boisement et présences de haies, etc.

**Un avis défavorable pour le fuseau « Brotonne » est donné par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.**

### **Fuseau « Centre » et variante « ligne existante » passage à Petiville**

Considérant que le fuseau « Centre » et la variante « ligne existante » passage à Petiville, depuis Rougemontiers, créant une nouvelle ligne passant par Éturqueraye, Bourneville-Saint-Croix, Tocqueville, passage de la Seine au niveau de Vieux-Port et Petiville, puis rejoint Port-Jérôme-sur-Seine par le nord-est,

Considérant que les enjeux environnementaux et paysagers suivants sont très impactants pour le territoire à tous les niveaux :

- Présence d'une cavité à chiroptères à Trouville-la-Haule, 4 espèces d'intérêt communautaire connues. La ligne existante est déjà proche, mais avec cette option de fuseau, ça encerclerait la cavité, menaçant le bon fonctionnement des populations d'intérêts communautaires existantes,
- Problématique quant à la rupture de continuité forestière pour les espèces spécialistes comme le Murin de Bechstein. Les coteaux forestiers sont tous en habitats d'intérêt communautaire dont « Forêt de ravin 9180 prioritaire », en grande majorité en bon état de conservation. Cette option permet le passage d'un côté ou de l'autre de la falaise en gestion PNR (à vérifier, présence de nid de faucon Pèlerin),
- Bloque potentiellement les restaurations de milieux naturels et de fonctionnalité estuarienne,
- Très long segment en bordure de Seine dans un secteur risqué pour les collisions avec l'avifaune ou les chiroptères,
- Les communes de Bourneville-Sainte-Croix, Tocqueville et Trouville-la-Haule se retrouveraient entourées par deux lignes 400 000 volts ce qui aurait un impact très fort d'un point de vue paysager,
- Impact touristique important car le tracé passe par la route des chaumières,
- Impact touristique, paysager et patrimonial important pour le village de Vieux-Port,
- Impact fort sur toute la partie de NATURA 2000,
- Impact fort sur la dégradation visuel du village de Petiville sur le marais remarquable, ainsi que sur les points de vue préservés sur notre document d'urbanisme,
- Impact paysager fort de par le passage en bord de Seine qui se fait au niveau du point de vue sur la Seine de Vieux-Port et du fait du passage en coteau boisé,
- Création d'un nouveau tracé sur une longueur qui reste conséquente.

**Un avis défavorable pour le fuseau « Centre » et la variante « ligne existante » passage à Petiville est donné par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.**

### **Fuseau « ligne existante »**

Considérant que la « ligne existante », depuis Rougemontiers, suit les lignes 225 000 volt et 400 000 volt existantes puis créant un tracé au niveau des communes de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf et Quillebeuf-sur-Seine pour arriver à l'Ouest de Port-Jérôme-sur-Seine,

Considérant que la reprise d'un tracé déjà existant entraînerait un impact moins important tant d'un point de vue environnemental, paysager ou patrimonial, sachant néanmoins que de nombreux éléments seront à prendre en compte afin que le tracé ait le moins d'impact possible :

- La reprise du tracé des lignes existantes limite l'impact de ce fuseau, même si le passage d'une nouvelle ligne 400 000 volts nécessitera malgré tout d'avoir une ligne plus haute et plus large ce qui n'est pas sans impact,
- Création de la ligne en parallèle de 400 000 volts existante dans un secteur qui présente à priori moins d'enjeux environnementaux, patrimoniaux et paysagers (terres agricoles, paysage industriel avec Port Jérôme en face),
- Tangente le marais vernier, site d'enjeux environnementaux et paysagers majeurs,
- Procédure de classement en cours en tant que « site classé » pour le paysage pour le site du Marais Vernier. Un projet de cette ampleur pourrait aller à l'encontre de cette procédure,
- Les milieux tourbeux ne sont pas concernés, ce qui évite un impact majeur sur la zone humide,
- Des parcelles en prairie maigre de fauche 6510 sur alluvions à Saint-Aubin-sur-Quillebeuf et Quillebeuf-sur-Seine sont à éviter,
- Tracé proche de la réserve du Marais Vernier, de la ZPS, avec des forts enjeux pour un grand nombre d'espèces d'oiseaux,
- L'aspect collision avec l'avifaune est à prendre en compte pour toutes les lignes, anciennes et nouvelles pour améliorer la détection de l'ensemble. Si bien réalisé, l'impact pourrait être proche de l'impact actuel,

- Le tracé de la nouvelle ligne sera plus ou moins impactant en fonction de son tracé. Le doublement des lignes peut donner l'impression d'un mitage de l'espace. Deux lignes parallèles proches auront un impact plus faible (effet de masse, organisé) que deux lignes distantes,
- Permet aux communes déjà concernées par la ligne 225 000 volts et 400 000 volts de conserver la redevance perçue par RTE.

**Un avis favorable pour le fuseau « ligne existante » est donné par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.**

### **DELIBERATION N° 2024-002**

#### **AIDE A UNE FAMILLE EN DIFFICULTE POUR LE PAIEMENT DES FACTURES DE CANTINE**

Monsieur le Maire présente la demande d'aide d'une famille de la commune, une mère avec ces 3 enfants rencontrant actuellement des difficultés financières, pour le règlement des factures de cantine.

Les factures en cours concernées sont les suivantes :

- cantine de novembre : 46.50 € - 15 repas à 3.10 € (tarif actuel)
- cantine de décembre : 40.30 € - 13 repas à 3.10 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'aider cette famille en difficulté en lui accordant un ½ tarif pour la cantine, ramenant les factures en cours à 23.25 € pour celle de novembre et à 20.15 € pour celle de décembre.

Monsieur le Maire propose également de lui accorder ce ½ tarif jusqu'au mois de mars, lui permettant ainsi d'améliorer sa situation financière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- de venir en aide à cette famille en lui accordant le ½ tarif pour la cantine, ramenant les factures en cours à 23.25 € pour celle de novembre et à 20.15 € pour celle de décembre.
- de lui accorder ce ½ tarif jusqu'au mois de mars, lui permettant ainsi d'améliorer sa situation financière.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Exercice Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Un exercice annuel de mobilisation des Plans Communaux de Sauvegarde devait avoir lieu ce jour, le scénario étant un épisode météorologique dangereux. Pour des raisons non optimales de l'exercice, Monsieur le Maire a décidé de ne pas le faire et a informé la Préfecture que la commune annulait sa participation.

#### **Episode de neige**

Lors de l'épisode de neige et de verglas, mi-janvier, le salage des rues, par le Département et Caux Seine Agglo, a été efficace. Par contre, le passage du camion poubelles a été perturbé et les tournées ont été aléatoires, sachant que les grandes communes et les points stratégiques étaient prioritaires.

#### **Recensement de la population**

Le recensement de la population avance bien et les lettres de rappel sont en cours de distribution.

Des cas particuliers sont à revoir avec l'INSEE, comme les personnes parties plusieurs mois à l'étranger ou en vacances, les personnes vivant à la même adresse mais pas dans la même habitation, les personnes ne voulant pas répondre aux questionnaires obligatoires et le montant de l'amende qui leur sera attribué.

#### **M. GEORGES**

Pour information, Monsieur William GEORGES, vivant dans le mobilhome rue du Buisson de la Croix, est décédé le 10 janvier dernier.

#### **Véloroute**

Les travaux de la véloroute, entre Petiville et Notre-Dame-de-Gravenchon, vont débiter vers le 15 février prochain.

**Dates à retenir**

- Lundi 29 janvier de 14h à 16h à la salle de la Bachelotte : ateliers Vill'Âges – thème « Le Sommeil » (réservés aux 60 ans et plus), organisés par la fédération ADMR 76

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 00.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 21 février à 18h00, à la mairie.